



CDEN du Loiret

26 février 2019

Déclaration liminaire de la FSU

Monsieur l'Inspecteur d'académie,
Monsieur le Vice président du Conseil Général,
Monsieur le Préfet,

Nous y sommes. Les députés à 42 (sur 577 élu-e-s !!) viennent de voter (35 pour et 7 « contre ») pendant une zone de vacances scolaire (dont celle du Loiret) la loi dite de « l'école de la confiance ». « Confiance » quand elle instaure dans son article 1 la limitation supplémentaire aux personnels de l'Education Nationale de prendre la parole pour critiquer le système éducatif et ses mesures. « Confiance » encore lorsque elle promulgue la création des « Établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux » qui déstructure l'Ecole et la particularité du primaire, renforce la territorialisation et limite les savoirs à « lire, écrire, compter et respecter autrui ». « Confiance » encore lorsque la formation initiale, via des décrets, se transformera en Institut modifiant le cadre national et accélérant la contractualisation. « Confiance » enfin lorsque l'article 18 redéfinit l'attribution des CDEN déjà malheureusement peu écoutées.

Confiance ? De qui se moque t-on ? Surtout lorsque cette loi est dans la droite lignée du projet de déstructuration de la Fonction publique qui se précise de jour en jour : accélération de la contractualisation (diminuant de fait l'impact du statut de fonctionnaire), rémunération au mérite, mobilité vers le privé (alors que le public souffre d'un manque de postes mais très cohérent avec le processus de contractualisation massif) et fin, fusion ou diminution des attributions des différentes instances paritaires.

C'est là un bel exemple de démocratie lorsque l'assemblée nationale est censée en être un exemple. Imaginons un CDEN qui se tient avec moins de 10% des membres présents. Impossible, pour l'instant puisque il existe un quorum qui n'existe pas à l'Assemblée Nationale !!

Bel exemple de vocabulaire tout à fait dans le sens de la novlangue du « nouveau management publique ». Il faut lire « défiance », voire « injonction » plutôt que « confiance » !

Même vocable lorsque, monsieur l'Inspecteur d'académie, vous prononcez un « non engagement à la fermeture de certaines écoles » alors que vous vous êtes bien engagé à fermer 52 classes dans le primaire à la rentrée prochaine dans notre département mettant ainsi à mal la majorité de nos écoles, leurs enseignants et leurs élèves dont la majorité des classes restent surchargées.

Idem dans le secondaire, aveu de faiblesse, lorsque vous décidez d'augmenter quatre seuils (y compris en REP et en REP+) pour assurer des ouvertures de divisions avec la faible dotation assortie à la forte poussée d'effectifs dans les collèges du Loiret.

Ce projet, ces projets ne sont plus acceptables, la coupe est pleine pour tous les personnels de l'Education Nationale.

Une véritable Ecole de la confiance, c'est :

- Des effectifs allégés dans toutes les classes des écoles et des collèges du territoire
- Des moyens d'accompagnement et des statuts pérennes pour les accompagnants des élèves dits à « besoin Educatif particulier » ;
- des écoles et des collèges à taille humaine avec chacun ses spécificités
- un formation initiale et continue digne de ce nom
- un recrutement de fonctionnaires titulaires à la hauteur des besoins ;
- le maintien et l'amélioration des compétences des instances paritaires
- un salaire pour tous à la hauteur de l'inflation
- le dégel du point d'indice
- la suppression du jour de carence....

Aussi, la FSU, avec l'intersyndicale appelle à plusieurs actions le 6, le 13, le 15, le 19 et le 30 mars prochain pour l'Education, la Fonction Publique, la justice fiscale et environnementale et le pouvoir d'achat pour un tout autre projet.